

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

DU 2 JUIN 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014 de Tunisie Leasing et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit :

1- prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2014 dans le cadre des conventions approuvées antérieurement par l'Assemblée Générale Ordinaire, telles que rapportées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

2- approuve le nouveau contrat de location du siège social conclu avec Tunisie Factoring en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

3- approuve le renouvellement de la convention de participation aux frais du siège de la société mère PGI Holding signée en août 2011 et dont l'article 4 de ladite convention stipule que le renouvellement se fait annuellement après consentement des deux parties par la signature d'un avenant.

4- approuve les opérations de financement réalisées en 2014 sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs.

5- approuve les opérations de financement réalisées en 2014 sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée.

6- approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2014 comme suit :

Bénéfice de l'exercice de 2014	11 732 781
Report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs	10 250 212
<hr/> Total	<hr/> 21 982 993
Réserves légales	200 000
Réserve spéciale de réinvestissement	2 000 000
<hr/> Bénéfice disponible	<hr/> 19 782 993
Dividendes prélevés sur le report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs	8 600 000
<hr/> Solde du report à nouveau	<hr/> 11 182 993
Dont report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs	1 650 212
Dont report à nouveau relatif à l'exercice 2014	9 532 781

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent cinquante (150) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme dans les termes des articles 15 et 17 des statuts, pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du trente troisième exercice (2017) les Administrateurs dont les noms suivent :

-Monsieur Ahmed ABDELKEFI

-AMEN BANK

-ASSURANCES COMAR

- STUSID BANK

-PGI

-PARENIN

-Monsieur Jalel E. HENCHIRI

-Monsieur Rached HORCHANI

-Monsieur Kamel LOUHAICHI

-Monsieur Fethi MESTIRI

-Monsieur Abdelaziz RASSAA

-Monsieur Mehdi TAMARZISTE

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les Sociétés AMC Ernst & Young et ECC MAZARS, en qualité de Commissaires aux Comptes chargés de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts.

Les Sociétés représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire par Messieurs Fehmi LAOURINE et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015 un montant de 77 760 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2015 à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques pour l'exercice 2015 à un montant global de 18 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

BILAN APRES AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2014*(exprimé en dinars tunisiens)*

	<u>31-déc 2014</u>	<u>31-déc 2013</u>		<u>31-déc 2014</u>	<u>31-déc 2013</u>
ACTIFS			PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Liquidités et équivalents de liquidités	3 878 802	422 954	PASSIFS		
Créances sur la clientèle			Emprunts et ressources spéciales		
Créances de leasing : Encours Financiers	577 386 933	567 442 726	Concours bancaires	230 664	8 507 111
Moins : provisions	(17 400 399)	(17 301 873)	Emprunts et dettes rattachées	471 875 842	449 520 263
	<u>559 986 534</u>	<u>550 140 853</u>	Total Emprunts et ressources spéciales	472 106 506	458 027 374
Créances de leasing : Impayés	24 655 951	22 265 843	Autres Passifs		
Moins : provisions	(15 724 494)	(14 274 074)	Dettes envers la clientèle	12 905 110	14 137 539
	<u>8 931 457</u>	<u>7 991 769</u>	Fournisseurs et comptes rattachés	23 340 176	22 559 208
Intérêts constatés d'avance	(3 218 886)	(3 125 656)	Provisions pour passifs et charges	1 181 771	1 188 123
Total des créances sur la clientèle	565 699 105	555 006 966	Autres	15 062 576	13 768 839
Portefeuille titres de placement	979 445	512 690	Total des autres Passifs	52 489 633	51 653 709
Portefeuille d'investissement			CAPITAUX PROPRES		
Portefeuille d'investissement brut	52 564 961	49 351 116 *	Capital social	43 000 000	41 500 000
Moins : provisions	(1 268 216)	(1 268 216) *	Réserves	63 928 523	63 228 523
Total Portefeuille d'investissement	51 296 745	48 082 900 *	Résultat reportés	11 182 993	10 250 212
Valeurs immobilisées			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	118 111 516	114 978 735
Immobilisations incorporelles	5 938 324	5 551 440			
Moins : amortissements	(4 415 967)	(3 816 702)			
	<u>1 522 356</u>	<u>1 734 738</u>			
Immobilisations corporelles	14 592 067	13 931 690			
Moins : amortissements	(4 813 306)	(4 123 491)			
	<u>9 778 761</u>	<u>9 808 199</u>			
Total des valeurs immobilisées	11 301 117	11 542 938			
Autres actifs	9 552 440	9 091 371 *			
TOTAL DES ACTIFS	642 707 655	624 659 818	TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	642 707 655	624 659 818

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour Réinvestissements	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2012 Avant Affectation	35 000 000	22 500 000	990 155	-	3 500 000	3 776 843	6 992 000	14 793 245	11 457 434	99 009 677
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013					650 000		2 500 000	8 307 434	(11 457 434)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Solde au 31 Décembre 2012 Après Affectation	35 000 000	22 500 000	990 155	-	4 150 000	3 776 843	9 492 000	16 100 679	-	92 009 677
Augmentation de capital par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000			3 500 000				(5 000 000)		0
Résultat au 31 décembre 2013									9 269 058	9 269 058
Solde au 31 Décembre 2013 Avant Affectation	41 500 000	39 500 000	990 155	3 500 000	4 150 000	3 776 843	9 492 000	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014					150 000		2 203 125	6 915 933	(9 269 058)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(533 600)	533 600		
Solde au 31 Décembre 2013 Après Affectation	41 500 000	39 500 000	990 155	3 500 000	4 300 000	3 776 843	11 161 525	10 250 212	-	114 978 735
Augmentation de capital par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000			(1 500 000)						0
Résultat au 31 décembre 2014									11 732 781	11 732 781
Solde au 31 Décembre 2014 Avant Affectation	43 000 000	39 500 000	990 155	2 000 000	4 300 000	3 776 843	11 161 525	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015					200 000		2 000 000	9 532 781	(11 732 781)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014								(8 600 000)		(8 600 000)
Solde au 31 Décembre 2014 Avant Affectation	43 000 000	39 500 000	990 155	2 000 000	4 500 000	3 776 843	13 161 525	11 182 993	0	118 111 516